CANADIAN ARCHITECTURAL CERTIFICATION BOARD

CONSEIL CANADIEN DE CERTIFICATION EN ARCHITECTURE

Rapport de l'équipe de visite 2026

Programme de maîtrise en architecture (M.Arch.)

Université Laval

Le conseil canadien de certification en architecture
1, rue Nicholas, Suite 710
Ottawa (Ontario) Canada K1N 7B7
Téléphone: (613) 241-8399
Télécopie: (613) 241-7991
Courriel: accreditation@cacb.ca
Site Internet: www.cacb-ccca.ca

Table des matières

I. Introduction: L'agrément du CCCA 3

II. Sommaire de l'évaluation de l'équipe de visite 6

1. Commentaires de l'équipe de visite 6
2. Conditions d'agrément "atteintes" et "non atteintes": résumé 7
3. Progrès réalisés par le programme depuis la visite précédente (RÉV précédent) .. 8
4. Points fort du programme 10
5. Préoccupations de l'équipe 12

III. Conformité avec les conditions d'agrément 14

IV. Annexes 29

Annexe A: Introduction au programme 29
Annexe B: L'équipe de visite (noms et coordonnées) 32
Annexe C: Le calendrier de la visite 33

V. Signatures du rapport 36

I. Introduction: L'agrément du CCCA

Le CCCA est un organisme autonome à but non lucratif. Ses administrateurs sont élus parmi les personnes nommées par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC), le Conseil canadien des écoles universitaires d'architecture (CCÉUA) et l'Association canadienne des étudiants en architecture (ACÉA). Le CCCA est le seul organisme reconnu par la profession architecturale au Canada pour évaluer les titres universitaires des diplômés en architecture (programme de certification) et pour agréer les programmes de grades professionnels en architecture qui sont offerts par les universités canadiennes (programme d'agrément).

Le CCCA a son siège social à Ottawa, en Ontario. Il adhère aux principes d'équité, de transparence, de clarté et de pratiques éthiques dans toutes ses activités.

Le CCCA a été fondé en 1976, sur entente des ordres d'architectes (les conseils de neuf associations et instituts provinciaux), en vue d'évaluer et de certifier les qualifications universitaires des candidats à l'admission qui détiennent un grade professionnel ou un diplôme en architecture. En 1991, le mandat de certification des titres universitaires du CCCA a été reconduit et la composition de l'organisme a été révisée pour tenir compte de sa responsabilité additionnelle d'agrément des programmes de grades professionnels dans les écoles universitaires d'architecture du Canada. L'Ordre des architectes du Québec s'est joint au CCCA en 1991 et la North West Territories Association of Architects, en 2001.

L'obtention d'un diplôme d'un programme agréé par le CCCA est la première des trois étapes (les études, l'expérience pratique et l'examen) menant à l'obtention du permis d'exercice d'un architecte

Le CCCA n'octroie l'agrément qu'à des programmes de grade professionnel en architecture. Un programme professionnel en architecture agréé par le CCCA se définit comme étant l'ensemble des études postsecondaires d'un étudiant sanctionnées par un grade universitaire professionnel donné, qui peut être un baccalauréat en architecture (B. Arch.) ou une maîtrise en architecture (M. Arch.).

Les programmes comprennent :

- des études postsecondaires d'une durée minimale de cinq ans sanctionnés par à un diplôme de maîtrise en architecture obtenu après un baccalauréat préprofessionnel. Au Québec, la durée minimale des études professionnelles est de quatre ans après la réussite des études collégiales (CÉGEP) d'une durée de deux ans;
- des études postsecondaires d'une durée minimale de six ans sanctionnés par une maîtrise en architecture et qui font suite à l'obtention d'un baccalauréat dans n'importe quelle discipline et qui comprennent au moins trois ans d'études professionnelles en architecture; ou

- des études postsecondaires d'une durée minimale de cinq ans sanctionnés par l'obtention d'un baccalauréat en architecture.

Comme l'agrément est fondé sur des résultats, le CCCA ne restreint pas la structure d'un programme professionnel ni la répartition de ses cours.

Le processus d'agrément exige une autoévaluation de l'établissement d'enseignement ou du programme, une évaluation de l'autoévaluation par le CCCA, ainsi qu'une visite et un examen sur place par une équipe représentant le CCCA. Le processus débute à l'école par la préparation du rapport sur le programme d'architecture (RPA). Le RPA fournit des renseignements qui portent sur le programme tout autant que sur le contexte dans lequel il est offert et les ressources dont il dispose afin de satisfaire les conditions et les procédures d'agrément établies par le CCCA. Le RPA devrait être à la fois utile pour l'école en ce qui a trait au processus de planification et aussi comme documentation aux fins de d'agrément.

Une fois que le RPA est accepté par le CCCA, la visite d'agrément est planifiée. La décision du CCCA sur l'agrément est basée sur la capacité du programme à satisfaire les conditions et les procédures d'agrément, incluant la capacité de ses diplômés à répondre aux exigences d'apprentissage telles que définies par les critères de performance de l'étudiant. Lors de la visite, l'équipe examine le travail des étudiants et l'évalue par rapport à ces critères (CPE). L'équipe évalue également l'efficacité et le degré de soutien à la disposition du programme en architecture à travers les réunions avec les administrateurs à différents niveaux de l'institution, le corps professoral, les étudiants, les anciens diplômés, et les praticiens locaux.

À l'issue de la visite, l'équipe de visite fait des observations et exprime aussi bien les compliments que les préoccupations au sujet du programme et de ses composantes. Elle offre également des suggestions pour l'enrichissement des programmes et fait des recommandations, qui, dans l'esprit de l'équipe, sont nécessaires à l'amélioration du programme et pour le maintien de l'agrément.

Après la visite, l'équipe rédige le RÉV qui sera transmis avec les recommandations confidentielles au CCCA. Le CCCA prend alors la décision finale quant à la durée de l'agrément.

Durée de l'agrément

Agrément initial
Les programmes qui souhaitent obtenir un premier agrément doivent d'abord obtenir un statut de candidat à l'agrément. Ils pourront maintenir ce statut pour une période maximale de six ans.

Les programmes agréés au cours de cette période de six ans le seront pour trois ans et il sera indiqué que toutes les composantes et ressources principales du programme sont en place. Ils devront peut-être développer davantage leur programme ou corriger certaines lacunes. Par

ailleurs, pour que les étudiants soient admissibles à la certification du CCCA, ils ne doivent pas avoir obtenu leur diplôme du programme plus de deux ans avant le premier agrément.

Maintien de l'agrément

- Agrément de six ans : indique que les lacunes, le cas échéant, sont mineures et que le programme a clairement défini les mesures pour y remédier et les a mises en œuvre. Le programme est agréé pour toute la période de six ans.
- Agrément de six ans avec une « évaluation ciblée » après trois ans : indique que des lacunes importantes ont été relevées par rapport aux exigences des Conditions et durées d'agrément du CCCA et que ces lacunes feront l'objet d'une évaluation ciblée. Le programme demeure agréé pour une période de six ans, mais il doit faire rapport sur les mesures prises pour remédier aux lacunes pendant la troisième année.
- Agrément de trois ans : indique que des lacunes importantes nuisent à la qualité du programme, mais que le programme a clairement l'intention d'y remédier et qu'il est possible d'y parvenir. Le programme est agréé pour trois ans. Le programme qui reçoit deux agréments de trois ans consécutifs devra obtenir un agrément de six ans à la visite d'agrément suivante à défaut de quoi il recevra un agrément probatoire de deux ans. Si ce même programme n'obtient pas un agrément de six ans à sa visite d'agrément suivante, il verra son agrément révoqué.
- Agrément probatoire de deux ans : indique que les lacunes par rapport aux exigences du CCCA sont suffisamment importantes pour remettre sérieusement en question la qualité du programme et que la volonté ou la capacité d'y remédier ne sont pas évidentes. Un programme ayant un tel statut probatoire doit justifier le renouvellement de son agrément et il devra recevoir un agrément d'au moins trois ans à la visite suivante, à défaut de quoi son agrément sera révoqué. Si l'agrément probatoire de deux ans est accordé à la suite de la séquence décrite au point « agrément de trois ans», le programme doit recevoir un agrément de six ans, à défaut de quoi son agrément sera révoqué.
- Révocation de l'agrément : indique que les progrès accomplis pendant la période probatoire de deux ans ont été insuffisants pour justifier un agrément de trois ans ou de six ans. Nonobstant ce qui précède, l'agrément d'un programme peut également être révoqué en tout temps s'il est démontré que des éléments importants et substantiels ne respectent pas les exigences des Conditions et durées d'agrément du CCCA.

Rétablissement de l'agrément

Le programme dont l'agrément a expiré ou a été révoqué devra suivre les mêmes procédures qui s'appliquent à un agrément initial s'il désire que son agrément soit rétabli. La durée d'un tel agrément rétabli est la même que celle d'un premier agrément. Si le programme obtient l'agrément dans la période de candidature de six ans, ce sera un agrément de trois ans.

II. Sommaire de l'évaluation de l'équipe de visite

1. Commentaires de l'équipe de visite

Tout d'abord, l'équipe de visite (ÉV) tient à remercier les administrateurs de l'Université Laval, monsieur André Darveau (Vice-recteur aux ressources humaines et aux finances), monsieur René Lacroix (Vice-recteur aux infrastructures et à la transformation;), ainsi que monsieur Frédéric Lépinay (Doyen FAAAD, Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design) pour la chaleur de leur accueil et la franchise de leurs interventions.

A l'École d'architecture, l'équipe remercie monsieur Richard Pleau, Professeur (Directeur par intérim (Juin-Août 2025), ainsi que madame Carmen Espegel, Directrice de l'École d'architecture, depuis septembre 2025, pour la qualité de l'organisation de la visite. Il est noté que c'est sous la responsabilité de Mr. Pleau que le Rapport du programme en architecture (RPA) 2025 a été réalisé. L'ÉV tient également à souligner le travail de présentation in situ des travaux étudiants, en particulier la sélection de projets de fin d'études en architecture (Essai-projet II), exposés dans les espaces publics de l'École en complément au Rapport du programme.

L'ÉV note l'atmosphère de communauté qui caractérise l'école, de même que l'enthousiasme et la collaboration démontrés par les professeurs, les étudiants, le personnel administratif et de soutien, et l'ensemble des acteurs mobilisés de la visite. Elle a en particulier apprécié la beauté et le confort de la Chapelle de la Congrégation choisie par la direction comme lieu de travail et de source d'inspiration pour la rédaction de ce rapport d'agrément.

2. Conditions d'agrément "atteintes" et "non atteintes": résumé

	Atteinte	Non-atteinte
1. Auto-évaluation du programme	☑	☐
2. Information du public	☑	☐
3. Équité, diversité et inclusion	☑	☐
4. Composition, bien-être et enrichissement de la population étudiante	☑	☐
5. Corps professoral et autres ressources en personnel	☐	☑
6. Ressources matérielles et technologiques	☑	☐
7. Ressources documentaires	☑	☐
8. Ressources financières	☑	☐
9. Structure administrative	☑	☐
10. Grade professionnel et curriculum	☑	☐
11. Critères de performance		
11.1. Critères de performance du programme (CPP)		
1. Développement professionnel	☑	☐
2. Formation en design	☑	☐
3. Perspectives mondiales et gérance de l'environnement	☑	☐
4. Collaboration, leadership et engagement communautaire	☑	☐
5. Connaissances techniques	☑	☐
6. Étendue de la formation	☑	☐
11.2. Critères de performance de l'étudiant (CPE)		
A. Design		
A1. Théories, précédents et méthodes de design	☐	☑
A2. Habiletés en design	☑	☐
A3. Outils de design	☑	☐
A4. Analyse d'un programme	☐	☑
A5. Contexte et aménagement du site	☑	☐
A6. Design urbain	☐	☑
A7. Conception des détails	☐	☑
A8. Documentation du design	☑	☐
B. Culture, communications et pensée critique		
B1. Pensée critique et communication	☑	☐
B2. Histoire de l'architecture	☐	☑
B3. Théorie de l'architecture	☑	☐
B4. Diversité culturelle et perspectives mondiales	☑	☐
B5. Systèmes écologiques	☐	☑
C. Connaissances techniques		
C1. Systèmes de réglementation	☑	☐
C2. Matériaux	☑	☐
C3. Systèmes structuraux	☑	☐
C4. Systèmes de l'enveloppe	☑	☐
C5. Systèmes environnementaux	☑	☐
D. Design complet		
D1. Design complet	☐	☑
E: Pratique professionnelle		
E1. La profession d'architecte	☑	☐
E2. Responsabilités éthiques et légales	☑	☐
E3. Modes d'exercice de la profession	☑	☐
E4. Contrats utilisés dans la profession	☑	☐
E5. Gestion de projet	☑	☐

3. Progrès réalisés par le programme depuis la visite précédente (RÉV précédent)

Préoccupation 1 du rapport RÉV 2019*: L'ÉV reconnait que le programme international est nettement une force pour le programme pendant la 3e année, y compris pour les résidents du Québec. De sérieuses préoccupations demeurent toutefois, parce que la qualité de l'expérience peut varier grandement d'un étudiant à l'autre.*

> **Commentaire RÉV 2026 :** Comme les étudiants et le corps professoral, l'ÉV confirme que le programme international constitue une des forces et une des qualités majeures de l'École d'architecture de Laval. Les préoccupations concernant la qualité de l'expérience ne semblent plus de mise. En effet, l'École a renforcé le contrôle et l'évaluation des différents programmes auxquels les étudiants peuvent accéder internationalement. Les destinations sont évaluées régulièrement, ajoutées ou éliminées si nécessaire.

Préoccupation 2 du rapport RÉV 2019 : *L'emplacement de l'École a été cité comme une force du programme. L'immeuble est de dimension adéquate et offrirait suffisamment de flexibilité à même son infrastructure pour pallier les besoins physiques. Jusqu'à maintenant, la communauté entière de l'École accepte les inconvénients en s'y adaptant le mieux possible. L'ÉV constate que certains espaces sont largement inférieurs aux attentes courantes pour les écoles d'architecture, entre autres les espaces voués à la fabrication (menuiserie traditionnelle et numérique) et d'exposition. De plus, la culture de collaboration et de travail d'équipe très présente à l'École n'est pas appuyée par la configuration des ateliers et autres espaces. Conséquemment, les défis fonctionnels pour adapter les installations aux besoins évolutifs de l'École requièrent un besoin d'investissement important.*

> **Commentaire RÉV 2026** : L'extension demandée des espaces dédiés à la fabrication (atelier de maquette, FABLab, la matériauthèque), les aménagements et les modifications apportés à l'espace intérieur du bâtiment, et notamment le projet en cours de remplacement des tables d'atelier, répondent adéquatement à cette préoccupation de 2019.

Préoccupation 3 du rapport RÉV 2019 : *L'ÉV est très préoccupée par le fait que les intentions et les exigences du critère CPÉ D1 « Design complet » fassent l'objet de considérations inconstantes. Ce constat s'applique aux plans de cours et aux travaux et résultats dans trois ateliers de concentration, soit ARC-6035 Construction et design, ARC-6037 Ambiances physiques et design et ARC-6038 Projets de conservation et restauration.*

> **Commentaire RÉV 2026** : Cette préoccupation demeure malgré l'ajout de l'ARC-6067 (pensée constructive et architectonique du projet complet). Veuillez consulter les notes relatives au critère D1.

Préoccupation 4 du rapport RÉV 2019 : *L'ajout de postes de professeurs depuis la dernière visite est une amélioration notable. Paradoxalement, la charge de travail du corps professoral demeure à la hausse en raison de l'obtention de subventions en recherche, du contingentement étudiant et des tâches administratives. De plus, le fait qu'une très forte proportion des cours soit livrée par des chargés de cours ne contribuant pas aux tâches administratives ajoute à la charge des professeurs. Le résultat est que le nombre de postes de professeurs est de nouveau une préoccupation à prendre en compte.*

> **Commentaire RÉV 2026** : Cette préoccupation demeure, veuillez-vous référer à Commentaire de l'équipe dans la Section III Conformité avec les conditions d'agrément, Condition 5: Corps professoral et autres ressources en personnel.

Préoccupation 5 du rapport RÉV 2019: *L'ÉV est préoccupée par la quantité de travaux d'équipe dans le programme. Bien que l'ÉV voie la force de cette approche et son engagement conceptuel de la part du corps professoral et des étudiants, elle craint que les stratégies suffisantes ne soient pas en place pour assurer l'acquisition des compétences par chacun des membres d'un groupe.*

> **Commentaire RÉV 2026** : Les modifications apportées au programme scolaire répondent suffisamment à cette préoccupation. Notons le constat très positif que les projets de design complet sont essentiellement œuvre d'étudiants travaillant individuellement.

Préoccupation 6 du rapport RÉV 2019*: L'ÉV constate que la question de la diversité au sein du corps professoral demeure un défi pour l'École.*

> **Commentaire RÉV 2026** : Bien que l'école ait augmenté le nombre d'enseignants internationaux, l'école doit adresser les sous-représentations globales des groupes visés à l'Université Laval incluant la partie entre hommes et femmes. Les groupes visés sont défini par le *Programme d'accès à l'égalité en emploi 2024-2027* d'Université Laval. Le plan proposé par l'école semble bien construit pour remédier à cette lacune.

Préoccupation 7 du rapport RÉV 2019*: Considérant l'inflation, la lecture du budget décrit au RPA suggère une tendance à la baisse préoccupante en regard du maintien des activités et des ressources attendues pour un programme agréé.*

> **Commentaire RÉV 2026** : Cette préoccupation demeure, mais l'explication et le plan fournis par l'école semblent sensés pour améliorer à cette lacune.

4. Points fort du programme

Points forts 1 : L'engagement des étudiants(es)
L'enthousiasme et l'engagement de la population étudiante contribuent énormément à la vie académique, sociale et culturelle de l'école. L'auto-organisation et le degré de bénévolat des étudiants sont impressionnants et invitent à une variété d'environnements, de pédagogies et d'activités.

Points forts 2 : L'emplacement de l'école
L'emplacement de l'école au cœur du vieux Québec demeure un atout majeur. Il expose aux étudiants une variété d'aspects architecturaux importants telles la conservation et restauration, et surtout l'intégration dans la forme urbaine et l'histoire.

Points forts 3 : Amélioration et expansion des espaces de fabrication et d'atelier
La présence du FABLab et des espaces de fabrication qui ont augmenté en taille et en capacité ont permis à l'école d'être de plus en plus compétitive, ce qui lui donne ainsi qu'aux étudiants un grand avantage. Ces espace sont en effet essentiels à la fois à l'idéation et au développement d'idées architecturales. La gamme d'équipements disponibles est vaste et constitue une aubaine pour le perfectionnement professionnel des étudiants. L'université Laval a répondu positivement aux préoccupations du CCCA, du corps professoral et des étudiants en vue de l'amélioration de tous les systèmes de fabrication. L'équipe a apprécié le projet en préparation d'amélioration/adaptation du mobilier d'atelier, et le plan d'action prévu.

Points forts 4 : Culture internationale
L'équipe salue l'intégration croissante de professeurs visitant y compris de l'étranger à l'ensemble des activités de formation tant au baccalauréat que de la maîtrise. En outre, elle salue l'élargissement du corps professoral régulier de provenance et d'expérience étrangère. Néanmoins, il apparaît que l'école devrait mieux intégrer les professeurs invités tant au niveau administratif qu'académique. En outre, la formation linguistique au français et l'accès au portail informatiques (Mon Portail) ne semblent pas être toujours adéquats ou consistants.

Points forts 5 : Essai-projet
Le projet final offre aux étudiants une occasion importante de poursuivre leurs propres intérêts, de développer leurs compétences en recherche et de s'engager de manière significative dans un sujet pendant une période prolongée. L'essai-projet permet d'avoir une base solide pour entrer dans les études supérieures ou dans la pratique.

Points forts 6 : L'année à l'étranger et les bourses de support
Le programme d'échange international auquel participent la plupart des élèves profite à la fois à l'éducation de l'individu et du groupe. Exposer les élèves à un large éventail de nouvelles expériences et stratégies de conception leur ouvre l'esprit. De plus, les bourses offertes par

l'Université Laval permettent à la majorité des étudiants de participer peu importe leur situation financière.

Points forts 7 : Nouvelle administration

L'arrivée de la nouvelle directrice madame Carmen Espegel a été ressentie avec beaucoup d'effet dans toute l'école. Les élèves ont exprimé leur appréciation pour sa disponibilité et sa présence à l'école. Ses efforts pour recruter des professeurs supplémentaires se poursuivent, et sont appréciés. De plus, l'équipe apprécie son engagement à retenir les meilleurs étudiants diplômés et leur permettre de continuer à développer la culture universitaire et les taches d'enseignement au sein de l'École.

Points forts 8 : Programme Doctorat

L'équipe salue l'ajout du programme de doctorat établi en 2021. Bien que n'entrant pas dans le champ d'application de cet agrément, sa création représente un succès et un progrès majeur. Le jeune doctorat a d'ores et déjà enrichi la culture de l'école d'architecture grâce à des nouvelles opportunités de recherche et à l'offre d'un parcours académique aux étudiants.

Points forts 9 : L'extension de la bibliothèque avec le don de l'archive Georges Teyssot

L'intégration des archives et de la remarquable bibliothèque du Professeur Georges Teyssot au sein de l'école ne peut qu'enrichir considérablement le fonds documentaire mis à la disposition des élèves. Un travail d'intégration et de gestion de ces ressources reste à faire, mais dans l'ensemble, l'initiative est très bénéfique.

5. Préoccupations de l'équipe

Préoccupation *1 : L'organisation du curriculum et les preuves présentées par le MIRO*
La présentation de l'information était difficile à suivre et certaines erreurs ont été relevées dans l'étiquetage de la matrice. De plus, un manque de clarté a été observé quant à l'endroit précis où les différents critères de performance sont atteints dans le curriculum. Ces éléments ont rendu plus difficile pour l'équipe de vérifier adéquatement l'atteinte de nombreux critères. Ajoutons que l'évidence offerte pour les projets Passables dans le cadre de l'analyse des cours présentés n'est globalement peu convaincante.

Préoccupation *2 : Corps professoral*
De multiples préoccupations subsistent concernant le corps professoral:

1. Le nombre de postes restant à combler,
2. L'inclusion des professeurs relevant des groupes visés par la politique d'égalité, de diversité et d'inclusion (EDI) — notamment le groupe des femmes qui risque de diminuer dans les années à venir
3. L'emploi de chargés de cours sans expérience professionnelle et le nombre de jeunes enseignants sans expérience suffisante.

Toutes ces préoccupations déjà énoncées dans les visites d'agrément de 2013 et 2019 restent d'actualité. Veuillez-vous référer à Commentaire de l'équipe dans la Section III Conformité avec les conditions d'agrément, Condition 5: Corps professoral et autres ressources en personnel.

Préoccupation *3 : Histoire et Théorie*
En contraste avec la majorité des écoles canadiennes, le programme présente un manque flagrant de cours d'histoire obligatoires dans la structure du curriculum. Le cours unique d'histoire 1061 (Théorie de l'architecture, de la Renaissance à 1945) —il est difficile de comprendre pourquoi le mot Théorie a remplacé Histoire—commence à la Renaissance et donc manque totalement de contenu relatif à l'Antiquité, le Moyen Âge, les cultures non occidentales. La formation de l'architecture autochtone et de l'architecture québécoise se retrouve, mais seulement dans les cours à option. Le nouveau cours 1062 (*Théorie de l'architecture, de 1945 à aujourd'hui)* est un progrès certain mais devrait être étendu dans le temps.

Préoccupation *4 : Coordination et spécification des objectifs des cours d'atelier*
L'équipe constate également un manque de coordination et de communication des objectifs des ateliers entre les coordonnateurs responsables et les enseignants. En outre, l'ÉV se pose la question de savoir si l'intégration de l'année à l'étranger (suivie par une grande majorité des étudiants) dans la structure globale du curriculum est optimale et ne devrait pas être revue pour mieux équilibrer les deux parties du curriculum.

Préoccupation *5 : Design Complet*
L'ÉV est préoccupée par le fait que les intentions et les exigences du critère CPÉ D1 « Design complet » fassent l'objet de considérations inconstantes. Malgré la présence de projets de qualité, les projets passables révèlent un manque préoccupant de compréhension d'un projet architectural complet. Veuillez consulter les notes relatives au critère D1.

Préoccupation 6*: Soutien aux initiatives étudiantes, notamment le Fablab numérique*
L'ÉV constate que les étudiants sont pleinement engagés dans le présent et le futur de l'école. En particulier, ils assument des responsabilités importantes dans la gestion et le développement du FabLab, avec des résultats tout à fait probants. Néanmoins, le Fablab devrait bénéficier d'un soutien plus constant et plus efficace de la part de l'administration de l'école, et notamment en matière de financement, d'achat et d'entretien de l'équipement.

Préoccupation 7*: Budget*
Depuis la visite de 2013, le budget de l'École d'architecture est demeuré essentiellement inchangé, sans aucune augmentation apparente pour tenir compte de l'inflation, des besoins mentionnés du corps professoral et de gestion du personnel administratif.

III. Conformité avec les conditions d'agrément

Instructions générales concernant les commentaires / évaluations

Pour chaque condition, programme et critère de performance des étudiants, l'équipe doit rédiger un résumé des réponses du programme en se basant sur les documents fournis dans l'RPA et les informations recueillies lors de la visite. L'équipe doit vérifier que le programme répond efficacement à chaque sous-condition. L'équipe doit identifier les preuves ou la source des preuves qu'elle a utilisées pour effectuer l'évaluation. Décrivez comment l'équipe a confirmé les preuves fournies par le programme grâce aux interactions lors de la visite sur place.

1. Auto-évaluation du programme

Le programme doit fournir une évaluation qui indique la mesure dans laquelle il remplit sa mission et réalise son plan stratégique.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**

Le critère d'autoévaluation du programme est atteint. Le RPA présente les deux mécanismes prévus à cet effet, à savoir le processus d'évaluation périodique des programmes (administré au moins une fois tous les 10 ans par l'Université Laval) et le processus d'évaluation des cours (administré par l'École d'architecture au moins une fois tous les 2 ans). Le curriculum du programme est évalué positivement par les membres du corps professoral et les membres de la communauté étudiante, de même que par d'anciens étudiants et étudiants.

2. Information du public

Le programme doit fournir au public une information claire, complète et précise et comprendre le texte qui suit dans sa documentation officielle :

> « Au Canada, le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) est le seul organisme autorisé par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC) à agréer les programmes de grades professionnels canadiens en architecture aux fins de la délivrance d'un permis d'architecte. »

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**

L'information présentée est claire, complète et précise. Le texte demandé figure sur le site web de l'École d'architecture, de même que dans ses publications officielles.

3. Équité, diversité et inclusion

Le programme doit se conformer aux politiques provinciales et institutionnelles qui renforcent et clarifient les dispositions de la Charte des droits et libertés en matière d'équité sociale. Les politiques en place qui sont particulières à l'école ou au programme professionnel doivent être énoncées clairement, ainsi que les moyens par lesquels elles sont communiquées au corps professoral, aux étudiants et au personnel.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**

L'Université Laval rencontre les dispositions de la Charte des droits et libertés en matière d'équité sociale. Elle s'est dotée de plusieurs politiques, programmes, règlements et outils énonçant clairement ses objectifs en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. L'ensemble de ces documents est accessible sur son site web. L'école doit démontrer comment elle suit les politiques universitaires.

4. Composition, bien-être et enrichissement de la population étudiante

Le programme doit démontrer qu'il apporte un soutien aux étudiants; qu'il les encourage à réaliser leur plein potentiel pendant leurs études et plus tard dans leur carrière professionnelle; et qu'il offre un milieu relationnel ouvert aux différences culturelles. Le programme doit démontrer qu'il bénéficie de ses valeurs institutionnelles et qu'il y contribue.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**

Plusieurs politiques et procédures assurent aux étudiantes et étudiants un milieu d'apprentissage sécuritaire, positif et respectueux favorisant leur réussite académique et les préparant à leur carrière professionnelle. Le milieu d'apprentissage est ouvert, inclusif et en phase avec les valeurs portées par l'institution. Plusieurs opportunités de participations en dehors du curriculum (associations étudiantes et professionnelles, plates-formes d'échange), de voyages d'études et d'activités hors campus sont offertes, de même que de nombreuses occasions de réseautage avec des représentants des milieux de pratique (conférences, critiques, expositions). Les étudiantes et étudiants profitent également d'opportunités d'emploi (auxiliariats d'enseignement et de recherche).

5. Corps professoral et autres ressources en personnel

Le programme doit démontrer qu'il dispose des ressources humaines adéquates pour un programme de grade professionnel en architecture, y compris un corps professionnel qualifié, un personnel administratif et un personnel de soutien en nombre suffisant, ainsi qu'une direction générale qui consacre au moins la moitié de son temps à l'administration du programme.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☐** **Non-atteint ☑**

L'Équipe prend note que le manque de professeurs est un problème mentionné dans les rapports de 2013 et 2019 et qui n'a pas encore été résolu. Le plan de déploiement adopté en automne 2024 recommandait l'embauche de 11 à 12 professeurs dans la perspective de 2028. Ce plan prenait compte du fait que 4 ou 5 professeurs sont censés prendre leur retraite dans la période en question. A ce jour, 1 professeur a été engagé, deux sont en processus de dotation, et deux sont en discussion au niveau supérieur. Dans le même temps, deux professeurs ont quitté l'école et des retraites sont annoncées pour les deux/trois années à venir. En bref, il n'est pas évident que l'ambition de ce plan de déploiement soit réalisable en l'état actuel et que la situation déficitaire continue. Notons en outre que les charges de recherche des professeurs ont généralement augmenté, exacerbant les manques. En outre, l'équipe

s'interroge sur la proportion en diminution de professeurs praticiens vis à vis professeurs en recherche, et donc la préparation des étudiants à la vie de bureau professionnel.
Des étudiants et des membres du personnel ont signalé différentes problématiques (qualité des services, efficacité du travail, cohésion) attribuables à la nouvelle structure administrative. Le personnel administratif et de soutien est très récent et que plusieurs postes ne sont pas encore contractuellement confirmés. Ce problème d'instabilité du personnel administratif et de soutien semble créer des ralentissements et des frustrations tant au niveau des professeurs que des étudiants.

6. Ressources matérielles et technologiques

Le programme doit fournir des ressources matérielles appropriées pour un programme de grade professionnel en architecture, y compris un espace en atelier à l'usage exclusif de chacun des étudiants à temps plein; des salles de cours et de séminaires qui conviennent à un enseignement didactique tout autant qu'interactif; un bureau à l'usage exclusif de chacun des membres à temps plein du corps professoral et des locaux pour les aides pédagogiques afférents. Le programme doit démontrer que tous les étudiants, les membres du corps professoral et les autres employés ont un accès pratique et équitable aux ressources visuelles, numériques et de fabrication appropriées qui soutiennent une formation professionnelle en architecture.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑ Non-atteint ☐**

L'ÉV estime que les améliorations apportées aux installations dédiées à la fabrication (ateliers de maquettes, Fablab), de même que le réaménagement des ateliers de design, prévu à l'été 2026, confirment l'atteinte de la condition 6. De même, l''ÉV souhaite attirer l'attention de l'Université sur un problème signalée à l'atelier de maquettes : des infiltrations importantes font en sorte que la température y est généralement trop froide, avec pour conséquence que les étudiants tendent à y travailler en portant des vêtements trop épais ou trop amples, ce qui pose des enjeux de sécurité lors de l'utilisation des machines-outils.

7. Ressources documentaires

Le programme doit fournir au corps professoral, aux étudiants et au personnel des ressources documentaires nombreuses, diversifiées et à jour, en appui à la recherche et à l'acquisition des compétences. Le programme doit démontrer que tous les étudiants, les membres du corps professoral et les autres employés ont un accès pratique et équitable aux ressources documentaires qui soutiennent une formation professionnelle en architecture et un accès aux bibliothécaires et aux professionnels des ressources visuelles et de la technologie de l'information qui offrent des services et de la formation et qui renforcent les compétences relatives à chacune de ces ressources.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑ Non-atteint ☐**

L'ÉV reconnaît les efforts de l'École pour améliorer l'accès aux ressources documentaires, notamment l'enrichissement du catalogue de la bibliothèque d'architecture et la contribution

importante de la donation Teyssot. Ces actions renforcent la disponibilité de ressources pertinentes pour l'enseignement et la recherche en architecture. Quelques éléments doivent néanmoins être portés à l'attention des administrateurs : 1) certaines défaillances de certains systèmes de sécurité ont été relevés, 2) les heures d'ouverture ont été temporairement réduites pour pallier l'absence du responsable pour cause de maladie et 3) seulement deux formations à la recherche documentaires sont dispensées par la bibliothécaire (l'une en première année de baccalauréat, l'autre en première année de maîtrise).

8. Ressources financières

Le programme doit avoir accès à un appui institutionnel et à des ressources financières suffisants.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**

L'école démontre sa capacité à poursuivre ses activités malgré un budget constamment réduit par l'inflation.

9. Structure administrative

Le programme doit faire partie d'un établissement d'enseignement agréé par l'organisme responsable de l'agrément de l'enseignement supérieur dans la province. Le programme doit jouir d'un niveau d'autonomie comparable à celui des autres programmes professionnels pertinents dans l'établissement et suffisant pour lui permettre de se conformer aux exigences des Conditions et durées d'agrément du CCCA.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**

L'ÉV constate que la structure administrative est correctement décrite et que l'École profite d'un degré d'autonomie comparable à celui observé dans les autres écoles d'architecture.

10. Grades professionnels et curriculum

Le CCCA n'octroie l'agrément qu'à des programmes de grade professionnel en architecture. Un programme professionnel en architecture agréé par le CCCA se définit comme étant l'ensemble des études postsecondaires d'un étudiant sanctionnées par un grade universitaire professionnel donné, qui peut être un baccalauréat en architecture (B. Arch.) ou une maîtrise en architecture (M. Arch.).

Les programmes comprennent :

- des études postsecondaires d'une durée minimale de cinq ans sanctionnés par à un diplôme de maîtrise en architecture obtenu après un baccalauréat préprofessionnel. Au Québec, la durée minimale des études professionnelles est de quatre ans après la réussite des études collégiales (CÉGEP) d'une durée de deux ans;
- des études postsecondaires d'une durée minimale de six ans sanctionnés par une maîtrise en architecture et qui font suite à l'obtention d'un baccalauréat dans

n'importe quelle discipline et qui comprennent au moins trois ans d'études professionnelles en architecture;
- des études postsecondaires d'une durée minimale de cinq ans sanctionnés par l'obtention d'un baccalauréat en architecture.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**

Le baccalauréat et la maîtrise sont structurés conformément aux exigences.

11. Critères de performance

Le programme doit démontrer une performance satisfaisante par rapport aux critères de performance du programme (CPP) et aux critères de performance de l'étudiant (CPÉ) décrits ci-dessous. Le CCCA ne précise pas la structure et le contenu des programmes pédagogiques ni les formes que peuvent prendre les preuves servant à démontrer la satisfaction des critères. Les programmes sont donc encouragés à élaborer des stratégies d'apprentissage et d'enseignement, de même que des méthodes et des outils particuliers pour satisfaire à ces critères.

Pour les CPP, la preuve de la performance peut prendre plusieurs formes qui ne se limitent pas aux cours et à leurs résultats. Le programme doit démontrer qu'il crée un environnement dans lequel ces critères sont satisfaits et décrire comment il y parvient.

Pour les CPÉ, la preuve de la performance doit inclure des travaux d'étudiants et leurs objectifs pédagogiques et des travaux demandés aux étudiants pour chaque cours. Pour répondre aux critères, le programme doit démontrer que tous ses diplômés ont atteint, au minimum, un niveau de réussite satisfaisant.

La liste des six CPP et des vingt-quatre CPÉ vise à favoriser une approche intégrée à l'apprentissage. L'ordre dans lequel ils sont présentés n'est aucunement lié à une pondération quelconque qui leur serait attribuée.

11.1 Critères de performance du programme

Le programme doit offrir à ses étudiants un curriculum bien conçu qui leur permet de suivre des cours de culture générale, des cours professionnels et des cours à option.

Chaque CPP doit être traité dans un énoncé narratif détaillé et faire référence à la documentation justificative pertinente.

CPP 1. Développement professionnel

Le programme doit démontrer qu'il établit un dialogue avec la profession et qu'il expose les étudiants à un éventail de perspectives professionnelles et de cheminements de carrière, y compris la transition vers le stage et l'obtention du permis d'exercice.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**

L'ÉV a trouvé des évidences qui appuient ce critère, particulièrement dans les cours 6022 et 6023. Le contenu des cours comprend des présentations magistrales, des conférences d'invités spécialisés, des panels de discussion. Les critiques invités et les chargés de cours sont issus des milieux architecturaux locaux et au-delà. L'école encourage le développement professionnel spécialisé au Québec.

CPP 2. Formation en design

Le programme doit démontrer que l'éducation et la formation en design sont au cœur du curriculum et expliquer la place et la valeur qu'il y accorde, notamment en décrivant comment le curriculum en design conjugue les volets social, technique et professionnel du curriculum.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**

L'ÉV a trouvé des évidences de formation en design dans les ateliers de baccalauréat et de maîtrise. Ceux-ci témoignent de standards pédagogiques contemporains, avec un accent mis sur la recherche-création et l'exploration de méthodologies dans les cadres sociaux, territoriaux et les approches numériques. Le corps professoral et étudiant a montré une forte connexion en intégrant la modélisation numérique et culturelle.

CPP 3. Perspectives mondiales et gérance de l'environnement

Le programme doit démontrer qu'il englobe les divers contextes qui définissent l'architecture contemporaine, y compris les intérêts locaux, mondiaux et environnementaux.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**

L'ÉV a observé comment l'école a fait de l'exploration culturelle et des perspectives diversifiées une priorité au cœur du programme. Cela était évident dans l'abondance de travaux d'étudiants qui maîtrisaient les concepts culturels clés, où la relation avec l'environnement bâti était fortement intégrée dans les projets de conception. Les travaux des étudiants étaient bien situés dans le contexte régional du Québec, tandis que l'école a embauché stratégiquement des professeurs pour renforcer les perspectives mondiales et adopter dans le programme des approches novatrices en matière de méthodologies de recherche afin d'exposer les étudiants à des perspectives plus larges de l'architecture. Ainsi, les étudiants ont l'opportunité d'étudier à l'étranger, ce qui constitue un aspect fort de l'école. Il faut cependant renforcer la mobilité entre les étudiants canadiens et ne pas se limiter à la province.

CPP 4. Collaboration, leadership et engagement communautaire

Le programme doit démontrer qu'il soutient et qu'il favorise les dynamiques individuelles et de groupes efficaces, un esprit de collaboration et d'inclusion, un engagement communautaire et diverses approches au leadership.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**

L'ÉV a observé que l'école fait preuve d'un esprit d'ouverture envers la communauté, qui se manifeste dans les activités développées à l'intérieur comme à l'extérieur. Sa localisation lui permet de s'impliquer activement en offrant des services à la société. Par ailleurs, les étudiants ont accès à de nombreux échanges et projets locaux et internationaux. De même, une grande partie des activités pédagogiques est réalisée en équipe. Les étudiants ont souligné que la communauté étudiante est solide et leur permet de développer des projets et activités qu'ils mènent eux-mêmes. Ces organisations accueillent une série d'activités qui s'inscrivent dans des cadres professionnels, académiques et sociaux, offrant ainsi aux étudiants des opportunités de leadership et d'exploration de leurs intérêts. L'ÉV note que rien dans les travaux ou les plans du cours ne permet d'évidence que les étudiants ont accès à des visites de bureaux d'architecture et de sites de construction tout au long de leur parcours, tant au baccalauréat qu'à la maîtrise. Ce constat a une incidence sur la qualité de la formation professionnelle, qui gagnerait à être à la fois continue et intégrée à la pratique.

CPP 5. Connaissances techniques
Le programme doit démontrer qu'il tient compte des aspects techniques fondamentaux et émergents de la construction des bâtiments.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**
Le programme de baccalauréat présente une séquence cohérente de 5 cours obligatoires (1021, 1022, 2021, 2022, 3021) dans l'axe des sciences du bâtiment. Dans le programme de maîtrise, les étudiants abordent les aspects techniques fondamentaux de la construction dans les cours 6063 et 7021.

CPP 6. Étendue de la formation
Le programme doit démontrer qu'il offre aux étudiants une occasion de suivre des cours de culture générale et des cours à option pour leur permettre d'acquérir une vaste compréhension des connaissances humaines et d'étudier plus à fond des sujets faisant partie de la discipline de l'architecture.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**
Le programme accepte des candidats issus d'autres programmes dont les domaines d'études antérieurs garantissent une largeur de connaissances. Par ailleurs, les cours optionnels et les ateliers sont très variés et les étudiants bénéficient nettement de cette diversité.

11.2 Critères de performance de l'étudiant (CPÉ)

A. Design

A1. Théories, précédents et méthodes de design

L'étudiant doit démontrer une capacité d'exprimer clairement un processus de conception ancré dans la théorie et la pratique, une compréhension des principes et des méthodes de conception et l'analyse critique des précédents architecturaux.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☐** **Non-atteint ☑**

Les ateliers ne démontrent pas suffisamment la compréhension des principes d'analyse critique des précédents ni l'usage de méthodes de conception ancrées dans la théorie, particulièrement dans les projets passables et de façon marquée à l'atelier 1011, 1012, 2011 et 2012. Au niveau de la maîtrise, l'ÉV a trouvé l'évidence seulement dans certains projets Excellents et peu d'évidences dans les projets Passables.

A2. Habiletés en design

L'étudiant doit démontrer une capacité d'appliquer des théories, des méthodes et des précédents de design à la conception, à la configuration et au design de bâtiments, d'espaces, d'éléments du bâtiment et de composantes tectoniques.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**

L'ÉV a constaté des évidences claires de cette intégration tant dans les ateliers du baccalauréat que dans les projets de maîtrise.

A3. Outils de design

L'étudiant doit démontrer une capacité d'utiliser la grande diversité d'outils de design à la disposition de la discipline architecturale, y compris un éventail de techniques pour la représentation en deux et en trois dimensions, la conception par ordinateur, la modélisation, la simulation et la fabrication.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**

Les étudiants démontrent une maîtrise généralement satisfaisante des outils de design, appuyée par la qualité des travaux, ainsi que la qualité des maquettes physiques et numériques.

A4. Analyse d'un programme

L'étudiant doit démontrer une capacité d'analyser et de prendre en considération un programme complexe pour un projet architectural qui tient compte des besoins du client et des utilisateurs, des précédents appropriés, des besoins en espace et en équipements, des lois applicables et des critères de sélection de l'emplacement et d'évaluation du concept.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☐** **Non-atteint ☑**

Bien que certains ateliers, notamment 2012, 3011 et 3012, montrent des exemples où l'analyse programmatique est présente, plusieurs projets ne démontrent pas encore une capacité solide à élaborer et analyser un programme architectural complexe. Cette difficulté se manifeste également au niveau de la maîtrise, notamment dans le cours design complet, où même les

meilleurs travaux peinent à présenter clairement la logique de sélection du site, la recherche d'un programme pertinent et son organisation cohérente.

A5. Contexte et aménagement du site
L'étudiant doit démontrer une capacité d'analyser et de prendre en considération les caractéristiques du site, y compris les contextes urbain, non urbain et réglementaire; la topographie; les systèmes écologiques; les conditions climatiques; et l'orientation du bâtiment dans l'élaboration d'un projet de conception architecturale.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**
Les projets du baccalauréat apparaissent plus faibles à cet égard et ne présentent pas suffisamment de preuves d'une prise en compte adéquate des caractéristiques du site. En revanche, les ateliers de maîtrise démontrent une bonne capacité d'analyse du contexte, notamment en ce qui concerne la topographie, orientation, et les conditions climatiques.

A6. Design urbain
L'étudiant doit démontrer une capacité d'analyser et de prendre en considération le contexte urbain élargi de l'architecture du bâtiment; son schéma de développement et ses morphologies spatiales, de même que les infrastructures et les systèmes environnementaux et écologiques, afin de comprendre les instruments réglementaires qui régissent ce contexte; les incidences au sens plus large des décisions architecturales sur l'évolution des villes et l'impact de l'urbanisme sur le design.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☐** **Non-atteint ☑**
Le cours 2061 présente un plan de cours de qualité, et les travaux témoignent d'une compréhension adéquate des notions de design urbain. Toutefois, l'approche demeure relativement éloignée du champ du projet, et les ateliers n'indiquent pas une réelle intégration du design urbain. Plus particulièrement, les ateliers 3011 et 3012 ne permettent pas d'identifier des intentions claires en lien avec le design urbain et l'impact de l'urbanisme sur le design.

A7. Conception des détails
L'étudiant doit démontrer une capacité d'évaluer, comme faisant partie intégrante du design, les combinaisons appropriées de matériaux, de composantes et d'assemblages dans le développement des éléments architecturaux détaillés par le dessin, la modélisation ou les prototypes grandeur nature.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☐** **Non-atteint ☑**
Les cours montrent en général des éléments de développement de la conception des détails et assemblages. Néanmoins, les ateliers 1022, 2021 et 3021 révèlent une compréhension insuffisante, parfois irréaliste, des services techniques et des assemblages.

A8. Documentation du design
L'étudiant doit démontrer une capacité de documenter et de présenter le résultat d'un projet de design en utilisant divers médias architecturaux, y compris les documents servant à la construction, les dessins et les devis.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**
L'ÉV a relevé des éléments d'évidence dans les cours 1041, 1042, 1043, 1032, et 2031, en particulier les objets numériques. La représentation architecturale en forme graphique et dessin assisté par ordinateur, et les maquettes physiques sont de haut niveau. Néanmoins, l'évidence est faible concernant les documents de construction et les devis. Par ailleurs, notons au passage que le cours 3042 (portfolio) doit suivre la description fournie dans le plan du cours, qu'il s'agisse d'un document à vocation plus artistique ou d'un document professionnel.

B. Culture, communications et pensée critique

B1. Pensée critique et communication
L'étudiant doit démontrer une capacité de soulever des questions claires et précises; de consigner et d'évaluer de l'information et d'en faire une analyse comparative; de résumer les conclusions d'une recherche et de tester des solutions de rechange éventuelles par rapport à des critères et à des normes pertinents; de tirer des conclusions bien étayées par rapport à un projet particulier ou à une tâche donnée; et de s'exprimer clairement par écrit, oralement ou à l'aide des médias visuels sur les questions reliées à la discipline architecturale pour communiquer avec les membres la profession et du grand public.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**
Globalement et au vu des cours analysés et présentés, la pensée critique semble bien maîtrisée par la majorité des étudiants. Les cours de l'axe histoire et théorie témoignent d'une recherche et d'une rédaction solides, bien que l'application de ces connaissances à de nouveaux projets demeure limitée. Notons que c'est au niveau de la maîtrise, que les projets Excellent et Passable réalisés dans le nouveau cours 6067 démontrent au mieux le rôle et le développement de la pensée critique.

B2. Histoire de l'architecture
L'étudiant doit avoir une compréhension de l'histoire de l'architecture et du design urbain par rapport aux facteurs culturels, politiques, écologiques et technologiques qui en ont influencé le développement.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☐** **Non-atteint ☑**
L'absence du terme « Histoire » dans le titre du seul cours obligatoire est préoccupante. Même si les travaux des cours 1061 et 1062 montrent une capacité d'analyse de textes, nous observons un manque significatif de références bibliographiques, souvent limitées à des sources web. Le cours Théories de l'architecture, de la Renaissance à 1945 est

fondamentalement un cours d'histoire. Il commence à la Renaissance et progresse trop vite vers la modernité (20ème siècle). Le cours exclut le fondement antique et moyenâgeux de l'architecture (y compris les civilisations arabes, indiennes, et asiatiques). L'évolution des cultures non-occidentales n'est pas présentée ni questionnée.

B3. Théorie de l'architecture
L'étudiant doit avoir une compréhension des cadres conceptuels et théoriques et des façons selon lesquelles ils ont façonné l'architecture et le design urbain.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**
Le nouveau cours Théories de l'architecture, de 1945 à aujourd'hui constitue une addition positive au curriculum de l'école mais il a été conçu au détriment de l'histoire (voir B2). Le cours est bien structuré mais, en parallèle avec le cours B2 ignore les théories fondamentales qui ont précédé le 20ème siècle tels celles de Vitruvius, Alberti, Semper, et même Le Corbusier ne sont pas adressées ni présentées dans leur contexte historique.

B4. Diversité culturelle et perspectives mondiales
L'étudiant doit avoir une compréhension des divers besoins, valeurs, normes de comportement et modèles sociaux et spatiaux propres à différentes cultures et à différents individus dans le monde, ainsi que des incidences de cette diversité sur les responsabilités et les rôles sociétaux des architectes.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**
Le nouveau cours 3061 Architecture, Humanité et Monde répond adéquatement aux attentes du critère et les travaux excellents et passables témoignent d'un réel intérêt et d'une bonne compréhension de ce critère. Cependant, l'absence quasi totale d'un enseignement structuré en histoire de l'architecture et de l'urbanisme limite la capacité des étudiantes et étudiants à intégrer ces idées et à situer les questions culturelles dans une perspective historique plus large.

B5. Systèmes écologiques
L'étudiant doit avoir une compréhension des écologies dans un sens large qui guident le design des bâtiments et de leurs systèmes et des interactions entre ces écologies et les décisions de conception.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☐** **Non-atteint ☑**
Il n'y a pas d'évidence claire pour la compréhension des systèmes écologiques et leur intégration dans un design cohérent en regard des enjeux environnementaux contemporains.

C. Connaissances techniques

C1. Systèmes de réglementation

L'étudiant doit avoir une compréhension des codes du bâtiment, des règlements et des normes qui s'appliquent pour un bâtiment et un emplacement donnés, y compris les normes de conception universelle et les principes qui guident la conception et la sélection des systèmes de sécurité des personnes.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑ Non-atteint ☐**

Les cours théoriques démontrent une bonne connaissance de ce critère. La meilleure évidence se trouve dans le cours 2031 qui révèlent une remarquable exploration des exigences réglementaires. En revanche, les ateliers ne démontrent pas un haut niveau de connaissance.

C2. Matériaux

L'étudiant doit avoir une compréhension des codes du bâtiment, des règlements et des normes qui s'appliquent pour un bâtiment et un emplacement donnés, y compris les normes de conception universelle et les principes qui guident la conception et la sélection des systèmes de sécurité des personnes.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑ Non-atteint ☐**

L'exploration de la matérialité est globalement bien menée. Toutefois, les critères de sélection des matériaux demeurent parfois flous. Les projets démontrent néanmoins une capacité à explorer l'appropriation et l'usage des matériaux en fonction de critères fondamentaux de conception.

C3. Systèmes structuraux

L'étudiant doit avoir une compréhension des principes du comportement des structures soumises à des forces gravitationnelles, sismiques et latérales, y compris la sélection et l'application des systèmes structuraux appropriés.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑ Non-atteint ☐**

Les cours 1021 et 1022 démontrent une bonne connaissance de ce critère. Néanmoins, il n'est pas toujours clair si les étudiants ont une compréhension des principes du comportement des structures soumises à des forces sismiques et latérales.

C4. Systèmes de l'enveloppe

L'étudiant doit avoir une compréhension des principes de base utilisés dans la conception des systèmes de l'enveloppe des bâtiments et des assemblages connexes sur les plans de la performance fondamentale, de l'esthétisme, de la durabilité, de la consommation d'énergie, de l'utilisation des ressources et de l'impact environnemental.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑ Non-atteint ☐**

L'ÉV a trouvé des évidences dans les cours spécialisés liés à ce critère, et principalement dans le cours 2021 Enveloppe et écologie du bâtiment. Les projets Excellents démontrent une bonne compréhension dans tous les critères, mais les projets Passables révèlent une faiblesse

chronique dans les fonctions techniques de l'enveloppe – effets du climat, confort, forme, orientation, etc.

C5. Systèmes environnementaux
L'étudiant doit avoir une compréhension des principes de base qui guident la conception des systèmes actifs et passifs de modification de l'environnement intérieur des bâtiments; des questions soulevées par la coordination de ces systèmes dans un bâtiment; de la consommation d'énergie et des outils appropriés d'évaluation de la performance; et des codes et règlements qui régissent leur application dans les bâtiments.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**

L'ÉV a trouvé des évidences dans les cours spécialisés liés à ce critère. Les cours 3021 et 7021 montrent que les étudiants ont une compréhension des principes de base qui guident la conception des systèmes actifs et passifs de modification de l'environnement intérieur des bâtiments; des questions soulevées par la coordination de ces systèmes dans un bâtiment; de la consommation d'énergie et des outils appropriés d'évaluation de la performance; et des codes et règlements qui régissent leur application dans les bâtiments.

D. Design complet

D1. Design complet
L'étudiant doit démontrer une capacité de produire un design architectural à partir d'un concept, d'un programme de bâtiment et d'un site, qui intègre globalement les facteurs contextuels, les systèmes structuraux et environnementaux, les enveloppes et assemblages du bâtiment, les exigences réglementaires et la gérance de l'environnement.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☐** **Non-atteint ☑**

Les six ateliers de design complet permettent le développement de compétences, mais ne démontrent pas de manière systématique que chaque étudiant maîtrise l'ensemble des exigences liées à un design complet. Une variabilité trop importante entre les objectifs et la complexité des ateliers entraîne des écarts marqués dans les évidences et en particulier quant à la compréhension des enveloppes, assemblages, structures, systèmes mécaniques et principes de circulation. Plusieurs projets excellents et passables ne satisfont pas aux critères du design complet et présentent des omissions techniques significatives. Bien que certains travaux démontrent une réflexion solide, l'ensemble des productions manque de détails, de développement technique et d'évidence de maîtrise uniforme des compétences attendues. Les projets reposent souvent sur des programmes limités, avec une articulation insuffisante du concept, du site, du programme et des systèmes constructifs. La complexité normative — incluant codes du bâtiment, sécurité des personnes et conception universelle — est rarement intégrée de façon adéquate. Ces constats indiquent la nécessité d'un recentrage pédagogique afin d'assurer une progression cohérente et une démonstration claire des compétences essentielles à l'agrément.

E. Pratique professionnelle

E1. La profession d'architecte
L'étudiant doit avoir une compréhension de l'organisation de la profession, de la ou des Lois sur les architectes et des règlements qui en découlent, du rôle des organismes de réglementation de la profession (les ordres d'architectes), du parcours menant à l'obtention du permis d'exercice, y compris le stage en architecture, et des droits et responsabilités réciproques des stagiaires et des employeurs.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**
Les travaux démontrent une bonne compréhension des enjeux organisationnels et administratifs de la pratique de l'architecture. Les étudiants ont une compréhension du parcours menant à l'obtention du permis d'exercice, y compris le stage, et des droits et responsabilités réciproques des stagiaires et des employeurs. Il n'est pas clair que les étudiants ont reçu une formation à l'organisation de la profession, des lois sur les architectes et des règlements qui en découlent, du rôle de OAQ, IRAC, CCCA, AAPPQ, etc.

E2. Responsabilités éthiques et légales
L'étudiant doit avoir une compréhension des questions éthiques inhérentes à la formation du jugement professionnel; de la responsabilité légale de l'architecte en vertu des lois, des codes, des règlements et des contrats reliés à l'exercice de l'architecture; des droits de propriété intellectuelle; et du rôle de sensibilisation par rapport aux enjeux environnementaux, sociaux et culturels.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**
L'ÉV a trouvé les questions de la responsabilité professionnelle, du jugement et de l'éthique dans les cours de Pratique professionnelle I & II.

E3. Modes d'exercice de la profession
L'étudiant doit avoir une compréhension des principes de bases et des types d'organisations des bureaux d'architectes, y compris la gestion financière, la planification opérationnelle, l'entrepreneuriat, le marketing, les négociations, la gestion de projet et l'atténuation des risques, ainsi qu'une compréhension des tendances qui ont des incidences sur la pratique.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**
Les offres de services sont un excellent exercice. Les différents projets offrent un bon aperçu de la pratique.

E4. Contrats utilisés dans la profession
L'étudiant doit avoir une compréhension des divers contrats utilisés dans la pratique de l'architecture.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**

L'ÉV a trouvé l'évidence dans les cours de pratique professionnelle.

E5. Gestion de projet

L'étudiant doit avoir une compréhension des relations entre les divers intervenants du processus de conception; des méthodes de sélection des experts-conseils et de la formation d'équipes; des aspects économiques du bâtiment et des stratégies de contrôle des coûts; de l'élaboration de plans de travail et de calendriers de projets; et des modes de réalisation des projets.

Commentaires de l'équipe : **Atteint ☑** **Non-atteint ☐**

Les projets montrent une compréhension générale de ce critère. En revanche et dans certains cas, il n'est pas toujours apparent que les étudiants maîtrisent les relations entre les différents intervenants du processus de conception, ainsi que les méthodes de sélection des experts-conseils et de constitution d'équipes.

IV. Annexes

Annexe A: Introduction au programme

Ce qui suit est tiré à partir du rapport du programme en architecture.

1- Bref historique de l'Université

Les origines de l'Université Laval remontent à 1663, alors que Mgr de Montmorency-Laval fonde le Séminaire de Québec. En 1852 la Reine Victoria octroie au Séminaire de Québec les droits et privilèges d'Université. L'adoption d'une nouvelle charte, les droits et pouvoirs de l'Université sont confiés à un conseil présidé par un recteur ce qui consacre l'autonomie complète de l'Université Laval en 1971. Une révision de la Charte en 1991 établit les deux instances décisionnelles, le Conseil d'administration et le Conseil Universitaire. Depuis, la modernisation des structures universitaires se poursuit. La période de 1980 à 2000 est marquée par l'intensification de la recherche, des collaborations internationales. Pour répondre aux défis émergents, l'Université Laval entreprend en 2018 une refonte de sa mission, de sa vision et de ses valeurs. À tous les 5 ans, l'Université Laval se dote d'un plan de planification adopté par son Conseil d'administration. Le plan institutionnel pour 2023-2028 Agir ensemble pour plus d'impact s'articule autour de 6 chantiers transformateurs : (1) les études tout au long de la vie, (2) les savoirs, les sciences et la société, (3) un campus vibrant, (4) des services de proximité, simplifiés et personnalisés, (5) l'ambition climatique ainsi que (6) le bien- être de la communauté.

2- Mission de l'établissement

Animée d'une profonde culture de développement durable, l'Université Laval forme des générations étudiantes engagées et créatrices, des citoyens et citoyennes de premier plan, des scientifiques et des leaders en entrepreneuriat exerçant une influence marquée sur l'évolution des sociétés. Ouverte sur le monde et chef de file dans la francophonie, l'Université Laval vise l'excellence en enseignement et en recherche. Référence pour ses partenaires autant que source d'inspiration, elle rassemble les forces du changement – au cœur de l'effervescence universitaire de la ville de Québec.

3- Histoire du programme

L'École d'architecture de Québec est créée en 1960 et elle est intégrée à l'Université Laval en 1964. Depuis 1988, l'École d'architecture est située dans le Vieux-Séminaire, au cœur du Vieux-Québec. École non rattachée à une faculté lors de sa création, elle forme, en 1992, la nouvelle Faculté d'architecture et d'aménagement, avec le Département d'aménagement et le Centre de recherche en aménagement et développement. Depuis 1997, l'École des arts visuels joint les rangs de cette Faculté qui prend ultimement le nom de Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design (FAAAD).

L'évolution se poursuit et un programme de baccalauréat de 120 crédits répartis sur quatre ans d'études a été accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture (CCCA) en 1994,

puis en 1999. Une évaluation universitaire du programme débuta à l'automne 1999 menant à la reconfiguration de la formation en architecture sur deux cycles. Le programme courant de maîtrise en architecture (incluant le baccalauréat qui y mène) a été accrédité par le Conseil canadien de certification en architecture en 2002, 2007, 2013 et 2019. Un tout nouveau Doctorat (PhD.) en architecture, en vigueur depuis l'automne 2017.

4- Mission du programme

Mission du programme de baccalauréat: Assurer la formation de base en architecture, d'une part, en initiant l'étudiant aux concepts et principes fondamentaux, ainsi qu'aux outils et méthodes propres à la discipline et, d'autre part, en favorisant le développement de ses aptitudes à la résolution de problèmes architecturaux et à la composition architecturale.

Mission du programme de maîtrise: Assurer une formation supérieure qui prépare les futurs architectes à apporter des solutions pertinentes et novatrices à des questions complexes, à poser des jugements rigoureux en matière professionnelle et éthique, à développer leurs compétences tout au long de leur vie professionnelle et à répondre de façon créative à l'évolution des besoins de la société.

5- Plan d'action du programme

La direction de l'École d'architecture a déposé son rapport de suivi du plan d'action et ce rapport était approuvé par le CISPAP le 3 septembre 2024. Le même rapport formule 10 recommandations et 2 suggestions. Ces recommandations sont listées ci-dessous:

- R1 : Assurer que le processus de reconnaissance des acquis des personnes détenant un Diplôme d'études collégiales en technologie de l'architecture est adéquat.
- R2 : Revoir la structure du baccalauréat afin de permettre plus de souplesse dans le cheminement des étudiantes et des étudiants.
- R3 : Enrichir la formation sur l'histoire et la théorie de l'architecture au baccalauréat.
- R4 : Assurer que les examens et les travaux sont corrigés dans un délai raisonnable, que les méthodes d'évaluation des travaux d'équipe permettent de mesurer les apprentissages de chaque personne et que les critères d'évaluation des ateliers sont plus explicites.
- R5 : Assurer que la formation au baccalauréat permette de développer les habiletés liées à la communication écrite en français, à l'utilisation fonctionnelle d'une deuxième langue et à la pensée critique.
- R6 : Permettre de développer la capacité à concevoir un projet architectural complexe, en tenant compte des contraintes sociétales, environnementales, budgétaires, techniques, réglementaires, légales, etc.
- R7 : Assurer que la formation à la maîtrise permette de développer les habiletés adéquates en modélisation, en simulation et en fabrication.
- R8 : Respecter le Règlement des études quant à la fréquence des réunions du comité de Programme à la maîtrise.

- R9 : Veiller à ce que les enseignantes et les enseignants se concertent davantage pour garantir la cohérence de la formation.
- R10 : Explorer les différentes avenues permettant de répondre aux exigences de l'agrément en matière d'espaces voués à la fabrication et d'exposition.
- S1 : Assurer que les étudiantes et les étudiants à la maîtrise sont bien informés des employeurs potentiels et des réalités de la profession, ainsi que du soutien financier disponible.
- S2 : Bonifier les activités de réseautage avec les milieux scientifique et professionnel et encourager les étudiantes et les étudiants à y participer.

Annexe B: L'équipe de visite (noms et coordonnées)

MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE VISITE

MEMBRES VOTANTS

Jean-Francois Lejeune
Éducateur
jlejeune@nd.edu

Ana Medina
Éducatrice
ana.medina@umontreal.ca

Carol Savoie
Praticienne
Carol.Savoie@gnb.ca

Louis Aussant
Praticien
Louis.Aussant@aodbt.com

Maxwell Perry
Stagier
mawperry@uwaterloo.ca

MEMBRES NON VOTANTS

Shane Laptiste
Praticien
shane@socadesign.ca

Joances Beaudet
Éducatrice
joances.beaudet@faaad.ulaval.ca

OBSERVATRICE

Zoë Campbell
CACB-CCCA
accreditation@cacb.ca

Annexe C: Le calendrier de la visite

Planification préalable à la visite virtuelle

dimanche janvier 18 **10:00AM – 11 :00AM EST** Accès aux travaux d'étudiants	• Le Programme envoie au CCCA tous les liens nécessaires pour accéder à l'exposition des travaux d'étudiants • Le président de l'équipe et le CCCA testent les liens avant de les transmettre à l'équipe de visite
Réunion nº 1 **mercredi janvier 21** **9:00AM – 10:30AM EST** Préparation pour la visite	• Le président de l'équipe et le directeur du Programme déterminent si le programme est prêt pour la visite • Le directeur du Programme passe en revue la compilation des travaux d'étudiants pour l'équipe de visite
Réunion nº 2 **mercredi janvier 28** **11:30AM – 1:00PM EST** Aperçu du processus et de la technologie	• Le président de l'équipe examine les travaux d'étudiants avec l'équipe de visite • Le président de l'équipe énonce ses attentes sur le mode de travail de l'équipe et attribue les tâches de l'examen
Réunion nº 3 **vendredi février 6** **3:00PM – 4:30PM EST** Examen de documents et discussions	• L'équipe de visite examine le RPA, les Conditions et les Procédures du CCCA ainsi que les protocoles de la visite et identifie les documents manquants • Les membres de l'équipe discutent de leurs réactions initiales par rapport au RPA et aux travaux d'étudiants, soulèvent toute inquiétude initiale et identifient et classent en ordre de priorité les questions à aborder pendant l'examen de la documentation
Réunion nº 4 **mercredi février 25** **3:00PM – 6:00PM EST** • Examen de la documentation et questions	• L'équipe de visite examine les résultats de l'examen de la documentation, finalise les questions à aborder pendant la visite sur place et identifie tout autre domaine à approfondir • L'équipe élabore une ébauche de RÉV • Première rencontre avec le bibliothécaire o Marianne Demers ▪ Bibliothécaire; marianne.demers-desmarais@bibl.ulaval.ca

La visite

jeudi mars 5 (virtuelle)	**9:00AM – 1:00PM**	• Délibérations de l'équipe et début de l'ébauche de RÉV
vendredi mars 6 (virtuelle)	**AM**	• 9:00AM – 10:30AM: Première rencontre avec la directrice o Carmen Espegel ▪ Directrice de l'École d'architecture; direction@arc.ulaval.ca o Richard Pleau

		▪ Professeur (directeur précédent); richard.pleau@arc.ulaval.ca • 10:30AM – 11:00AM: Première rencontre avec les administrateurs de l'école o Julia Tousignant ▪ Directrice adjointe - planif. budgétaire et opérations comptables; julia.tousignant@sf.ulaval.ca o Lella Marcone ▪ Coordonnatrice à l'administration; Lella.Marcone@faaad.ulaval.ca • 11:00AM – 12:00PM: Première rencontre avec le président de l'Université et le doyen o André Darveau ▪ Vice-recteur aux ressources humaines et aux finances; vice-recteur@vrrhf.ulaval.ca o René Lacroix ▪ Vice-recteur aux infrastructures et à la transformation; vice-recteur@vrit.ulaval.ca o Frédéric Lépinay ▪ Doyen FAAAD, Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design; doyen@faaad.ulaval.ca
	1:00PM – (...)	• Examen des programmes d'études générales, optionnelles et connexes • Continuation de l'examen des expositions et des dossiers • Continuation des délibérations de l'équipe et de l'ébauche du RÉV
samedi mars 7	**Journée de déplacement** Hotel Clarendon; 57 Rue Ste Anne, Québec	
dimanche mars 8 (sur place)	**AM**	• 8:30AM – 9:30AM: Petit-déjeuner et présentation de l'équipe de visite et orientation o Restaurant Hotel Clarendon • 10:30AM – 1:30PM: Séance de travail pendant et lunch o Salle '88 o Traiteur : Paillard
	PM	• 1:30PM – 2:00PM: Rencontre d'introduction avec la directrice de programme o Salle du Conseil • 2:00PM – 5:00PM: Visite des installations • 5:00PM – 6:00PM: Séance de débreffage et élaboration d'une ébauche du RÉV o Chapelle • 6:00PM: Souper pour l'équipe uniquement o Chez Rioux et Pettigrew ▪ 160 Rue Saint-Paul • 8:00PM: Suite de l'élaboration d'une ébauche du RÉV o Chapelle

Lundi mars 9 *(sur place)*	**AM**	• 7:30AM – 8:45AM: Petit déjeuner de l'équipe avec la directrice du programme o Restaurant Hotel Clarendon • 9:00AM – 10 :45AM: Première réunion avec des membres du corps professoral o Salle du conseil • 11:00AM – 12:00PM : Réunion avec les représentants des étudiants o Salle du conseil
	PM	• 11:00PM – 1:00PM: Séance de travail pendant le lunch o Salle '88 o Traiteur : Paillard • 1:00PM – 2:00PM: Observation d'ateliers • 2:00PM – 3:00PM: Observation de conférences et de séminaires • 3:15PM – 4:30PM: Première réunion avec des étudiants o Salle du Conseil • 4:30PM – 7:00PM: Séance de débreffage et élaboration d'une ébauche du RÉV o Chapelle • 7:00PM: Souper pour l'équipe uniquement o L'Orygine ▪ 36 1/2 Rue Saint-Pierre, Québec, QC • 8:00PM: Suite de l'élaboration d'une ébauche du RÉV o Chapelle
Mardi mars 10 *(sur place)*	**AM**	• 7:30AM – 8:45AM: Petit déjeuner de l'équipe avec la directrice du programme o Restaurant Hotel Clarendon • 9:00AM – 10:00AM: Réunion avec des membres du personnel o Salle du Conseil • Possible réunion de suivi (avec des membres du corps professoral, des étudiants, la directrice et des membres du personnel, au besoin)
	PM	• 12:00PM – 3:00PM: Lunch pour l'équipe uniquement, délibérations finales et vote o Chapelle o Traiteur : Paillard • 3:00PM – 4:00PM: Dernière réunion avec la directrice du programme o Salle du conseil • 4:00PM – 5:00PM: Dernière réunion avec le président de l'Université et le doyen o Salle du conseil • 6 :30PM : Dîner avec des membres de l'équipe uniquement o Le Bedeau ▪ 1098 Rue Saint-Jean • Départ de l'hôtel et retour à la maison, à leur convenance

V. Signatures du rapport

Signed by:
Jean-Francois Lejeune
8C30916459AF46F...

Jean-Francois Lejeune
Représentant les éducateurs

Signed by:
Ana Medina
A9B5D24E435548F...

Ana Medina
Représentant les éducatrices

Signed by:
Carol Savoie
29F2453ACE284B2...

Carol Savoie
Représentant les praticiennes

Signed by:
350C03E8DCC647C...

Louis Aussant
Représentant les praticiens

Signed by:
Maxwell Perry
9D2E65ACF8D643E...

Maxwell Perry
Représentant les stagiaires

DocuSigned by:
Shane Laptiste
4A034F23DBDC438...

Shane Laptiste
Membre sans droit de vote du CCCA

Signé par :
Joances Beaudet
F18B90F80A8F403...

Joances Beaudet
Membre sans droit de vote du programme

Signed by:
5FA3B8639CD5450...

Zoë Campbell
Observatrice